



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



RECOURS FAIBLE À LA FORMATION

La branche est caractérisée par un faible recours à la formation professionnelle.

En effet, elle regroupe 17,6 % des salariés du secteur juridique et est à l'origine de 15,0 % des actions de formation.

Dans ce cadre, 13,0 % des salariés ont suivi au moins une formation en 2020.

Données de cadrage 2020

			
Nombre total d'actions de formation	1 485	9 895	90 864
Effectifs salariés totaux ¹	11 453	65 196	464 109
Nombre d'entreprises formatrices	357	2 281	23 916
Nombre total d'entreprises	1 490	12 624	99 626

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.



TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION INFÉRIEUR AU SECTEUR

Au sein de la branche :

- les salariés enrichissent majoritairement leurs compétences par des stages financés dans le cadre du plan de développement des compétences (12,1 %). Néanmoins, par rapport au secteur (13,4 %), le taux d'accès à ce dispositif est plus faible ;
- les entreprises ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation sont plus utilisatrices du plan de développement des compétences (20,5 %) mais recourent moins souvent au contrat d'apprentissage (3,2 %) que l'ensemble du secteur.

Taux d'accès à la formation (%)

	Taux d'accès des salariés à la formation ²			Taux d'entreprises formatrices ³		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	0,3	0,6	12,1	2,0	3,2	20,5
	0,5	1,3	13,4	2,4	5,3	12,1
	1,3	2,2	16,1	4,0	8,1	15,6

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

Capp : contrat d'apprentissage.

PDC : plan de développement des compétences.

1 : données estimées.

2 : ensemble des actions de formation.

3 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



Secteur juridique

Branche professionnelle



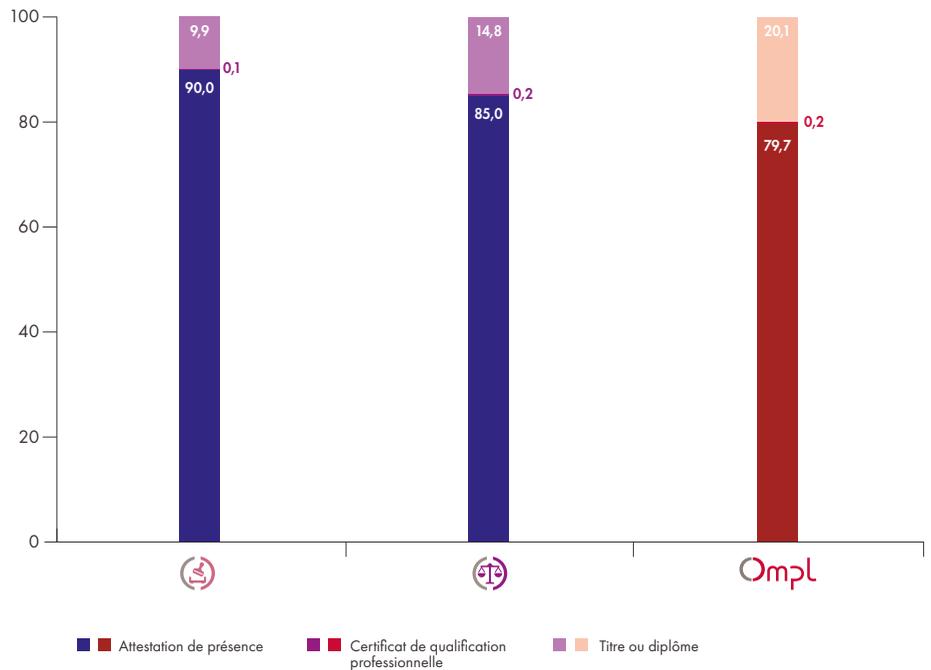
Études d'huissiers de justice



LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

- Pour les salariés de la branche, le renforcement des compétences s'effectue majoritairement par des formations débouchant sur une attestation de présence donnée à l'issue de stages ou d'actions assimilées (90,0 %).
- À l'exception des titres et diplômes (9,9 %), les autres sanctions sont très marginales (0,1 %).

Répartition des formations par sanction (%)



Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



DEMANDE DE COMPÉTENCES DANS DEUX DOMAINES

Les besoins des entreprises en acquisition de compétences concernent essentiellement:

- l'informatique ou les outils numériques, 51,9 % (logiciels professionnels, bureautique, ...);
- l'activité de l'entreprise, 32,7 % (formation des clercs, juridique, ...).

Répartition des formations par domaine de compétences (%)



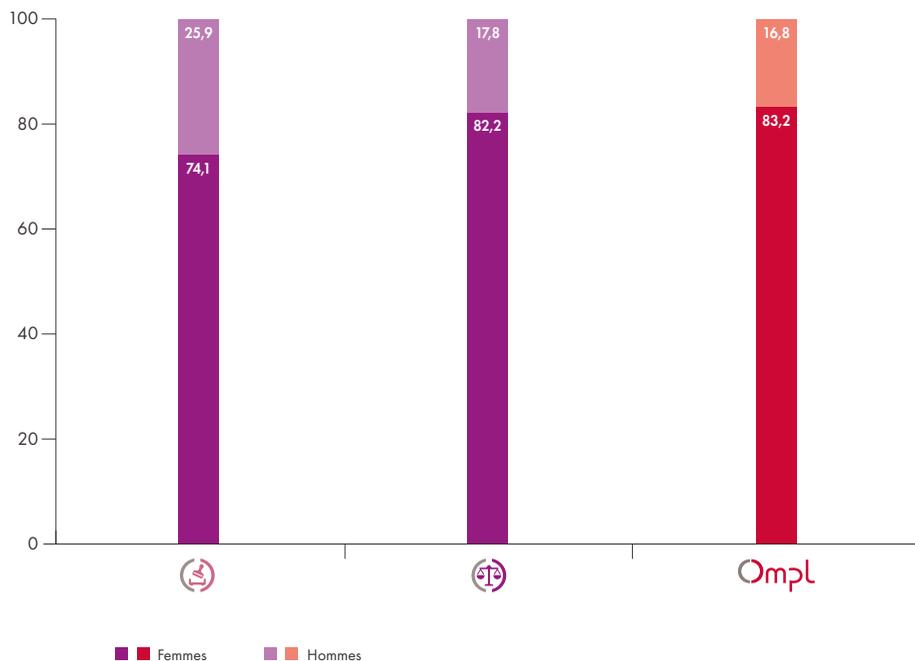
Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



ACCÈS DIFFÉRENT SELON LE GENRE

Dans la branche, 74,1 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est supérieure à celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés de la branche estimée à 70,1 % en 2020.

Répartition des stagiaires par genre (%)



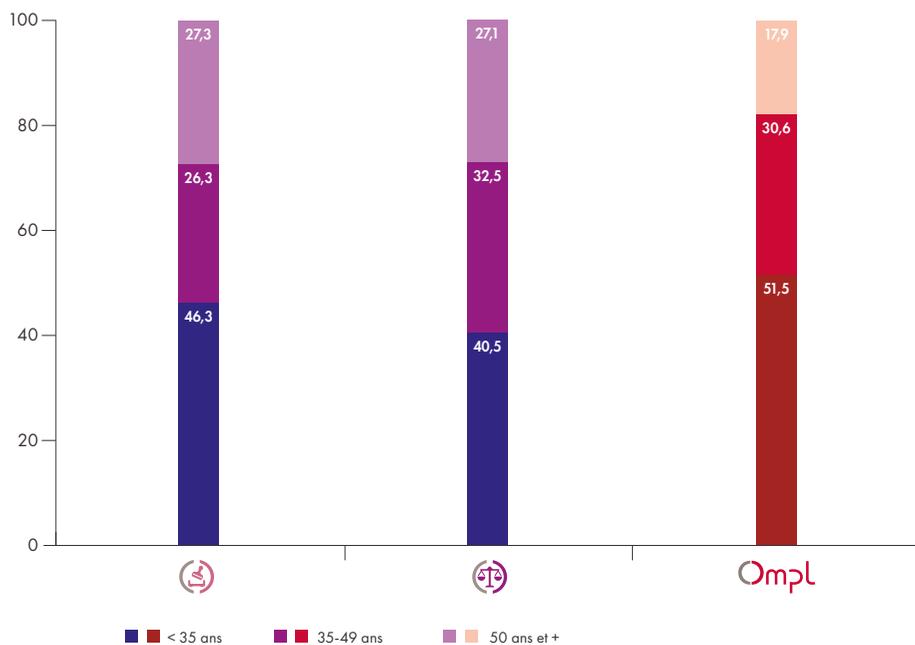
Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



ACCÈS INÉGAL SELON LA TRANCHE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux chez les stagiaires: 46,3 % des formés contre 41,4 % des salariés de la branche (part estimée pour 2020). Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)



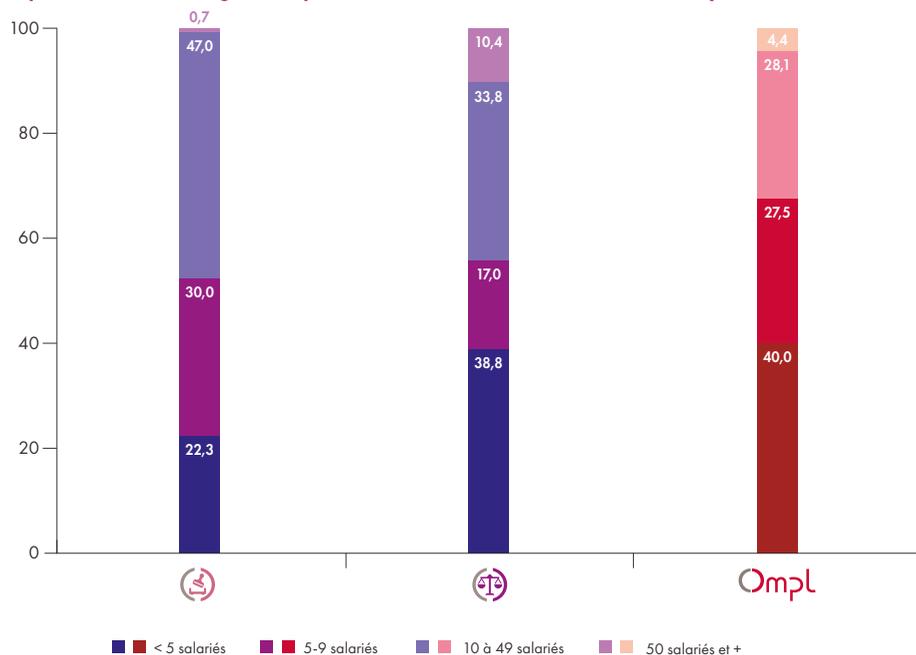
Sources: OPCO EP, bases formation 2020.



ACCÈS DIFFÉRENT SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

- Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont très légèrement sous représentés parmi les stagiaires : 52,3 % des formés alors que ces entreprises emploient 53,5 % des salariés de la branche.
- En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 47,7 % des stagiaires contre 46,5 % des salariés.

Répartition des stagiaires par tranche d'effectifs (effectifs moyens sur l'année, %)



Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au PDC (plan de développement des compétences) varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour le Centre-Val de Loire (24,8 %) et minimal pour la Corse (2,4 %).

Taux d'accès des salariés à la formation par région (%)

Régions	Cpro	Capp	PDC
Auvergne-Rhône-Alpes	0,2	0,4	11,6
Bourgogne-Franche-Comté	0,4	0,6	9,7
Bretagne	0,3	0,3	14,6
Centre-Val de Loire	0,0	0,0	24,8
Corse	0,0	0,0	2,4
DOM	0,0	0,5	4,1
Grand Est	0,5	1,0	12,5
Hauts-de-France	0,4	0,4	10,0
Île-de-France	0,4	0,4	7,4
Normandie	0,2	0,6	6,3
Nouvelle-Aquitaine	0,2	0,4	20,6
Occitanie	0,0	0,5	16,0
Pays de la Loire	0,2	0,0	6,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,3	0,1	15,3
	0,3	0,6	12,1

Sources: OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Champ : ensemble des actions de formation.